



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE



Fiche Indicateurs

Axe 4 - Objectif programme 7

**Renforcer et pérenniser la mise en réseau et
l'offre de services transfrontaliers à la population
en matière sanitaire**

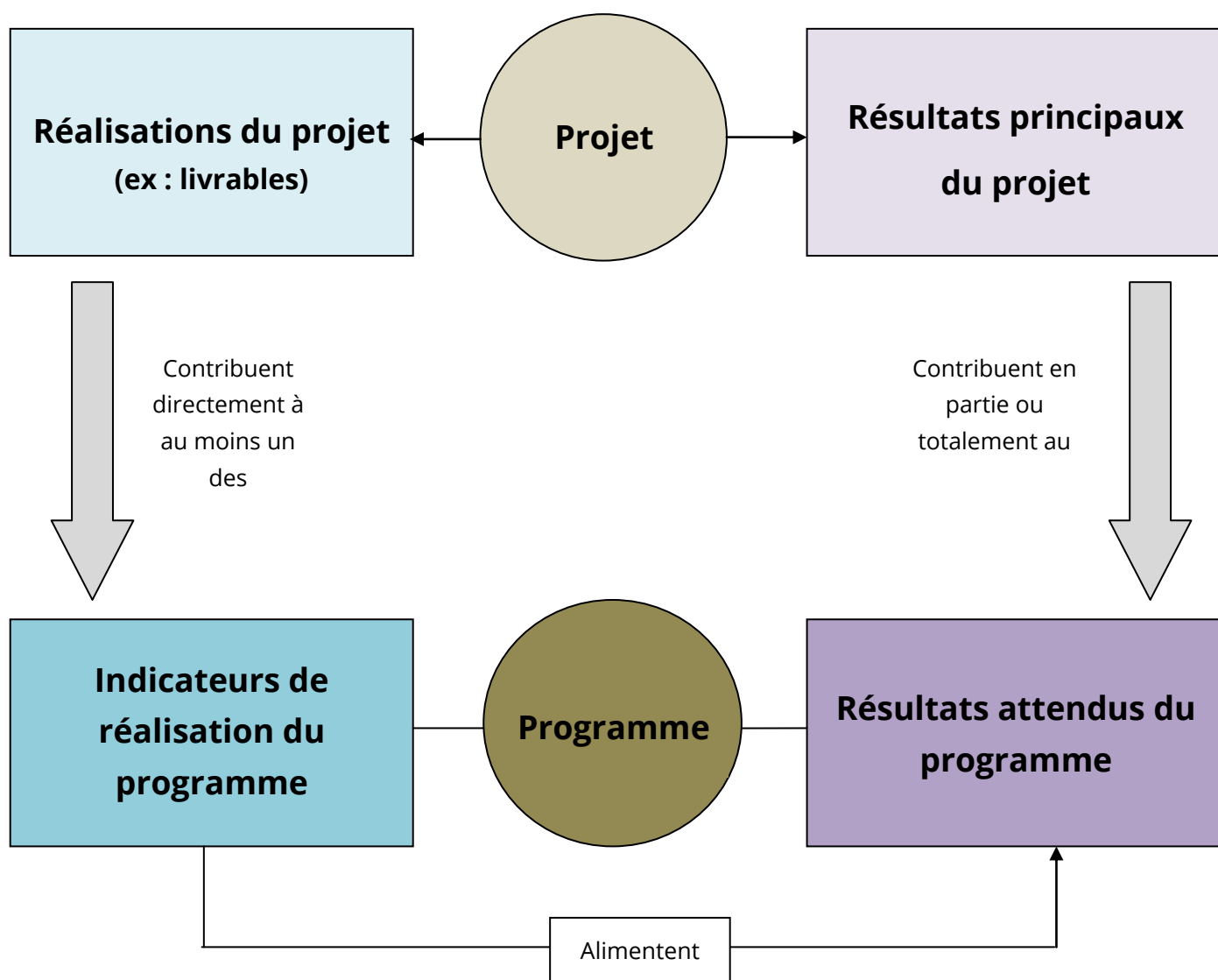
**Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling**

Fiche Indicateurs : axe 4

INTERREG 5 ET SA LOGIQUE D'INTERVENTION

Dans les règlements pour la programmation 2014-2020, la Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

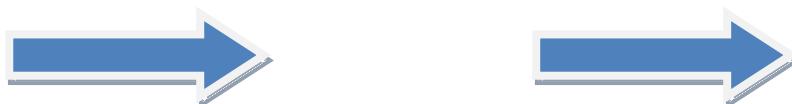
Dans le cadre de l'objectif programme sélectionné par le projet :



Fiche Indicateurs : axe 4

Afin d'être en phase avec les exigences des nouveaux règlements, le changement d'approche dans la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet contribuent à l'indicateur de réalisation du programme	Indicateur de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l'indicateur de résultat du programme par l'intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
Réalizations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail		Nombre de dispositifs en matière d'accès aux services sanitaires de part et d'autre de la frontière		Nombre de personnes ayant utilisé un service en matière sanitaire de part et d'autre de la frontière

Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif programme

Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer l'amélioration de l'offre de services à la population dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, l'indicateur de résultat auquel les projets doivent contribuer est **d'intensifier l'accès des personnes à des services sanitaires transfrontaliers.**

Les détails techniques et pratiques concernant cet indicateur sont repris dans la fiche synthétique ci-dessous :

Titre indicateur	Nombre de personnes ayant utilisé un service en matière sanitaire de part et d'autre de la frontière
Type d'indicateur	Résultat
N° de l'indicateur	RI 8
Étendue	Il s'agit ici de comptabiliser le nombre de personnes ayant bénéficié de services développés dans le cadre des projets mis en œuvre.
Collecte des données	Collecte au niveau du projet Les opérateurs devront comptabiliser le nombre de personnes utilisant les services sanitaires développés par les projets.
Valeur de base et hypothèse de calcul	Données OFBS Interreg 4 : 55.000
Valeur cible au niveau programme	66.000 bénéficiaires (données de l'OFBS)

Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEUR DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à l'indicateur de réalisation de l'objectif programme sélectionné.**

1. Indicateur de réalisation

Titre indicateur	Nombre de dispositifs en matière d'accès aux services sanitaires de part et d'autre de la frontière
Type d'indicateur	Réalisation
N° de l'indicateur	SO 07
Étendue	<p>Un dispositif correspond à une solution intégrée et durable pour subvenir à un besoin en matière sanitaire.</p> <p>Le dispositif doit être intégré, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit déployé sur les deux côtés de la frontière afin de bénéficier aux populations ;- soit organisé sur l'un des versants mais destiné également aux populations de l'autre versant ; <p>Il ne peut, dès lors, pas s'agir d'un dispositif stricto sensu national ;</p> <p>Le dispositif doit être durable, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none">- qu'il doit s'inscrire dans le temps et pouvoir être maintenu au-delà du projet.
Collecte des données	<p>Collecte au niveau du projet</p> <p>Les données collectées doivent être en lien avec les actions développées par le projet dans le cadre des modules de travail. Un dispositif sera comptabilisé dans les indicateurs une fois celui-ci opérationnel.</p>
Valeur cible au niveau programme	10 dispositifs pérennes sur l'ensemble de la zone de coopération

Fiche Indicateurs : axe 4

INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent au minimum deux indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

EXEMPLES

Afin d'intensifier l'accès des personnes à des services sanitaires transfrontaliers, les opérateurs peuvent se fixer comme indicateurs de réalisation du projet :

- nombre d'actions de coordination des services de santé publique sur les bassins de vie transfrontaliers ;
- nombre de nouvelles initiatives en matière d'offre de services de santé transfrontaliers ;
- nombre de conventions de partenariats signées entre structures de santé ;
- nombre de dispositifs facilitant la mobilité de la population utilisant les services de santé ;
- ...